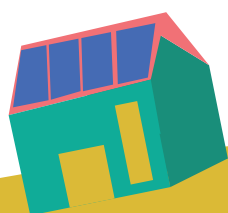


LA SERRE

À PROJETS



RECYCLERIE SPECIALISEE
« JOUETS ET ENFANCE » EN QPV

RECYCLERIE SPECIALISEE « JOUETS ET ENFANCE » EN QPV

Objectifs et périmètre de l'étude d'opportunité

L'étude ci-après vise à déterminer la pertinence du développement d'une recyclerie spécialisée dans les jouets et l'univers de l'enfance (hors habits) au sein d'un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy.

L'étude devra permettre d'analyser le contexte dans lequel s'intègre le projet, de préciser les besoins, d'identifier les initiatives existantes sur le territoire pouvant s'en rapprocher, de présenter un échantillon d'initiatives similaires en France. Au regard de l'ensemble de ces éléments, elle devra mettre en évidence les leviers et freins à la mise en œuvre du projet et conclure sur les conditions dans lesquelles il serait opportun.

1. Description et plus-value du projet

a. Définition du projet

Concernant les jouets, d'après la Fédération française des industries Jouet - Puériculture (FJP), 222 millions de jouets « neufs » ont été vendus en 2020, représentant 3,62 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires. Ce qui correspond à une moyenne de 284 € de dépenses annuelles par enfant (0-11 ans). D'après l'ADEME, en 2017, 157 000 tonnes de jouets ont été mis sur le marché dont 90% sont importés. Le gisement de déchet annuel est lui estimé à 100 000 tonnes.

Quant au marché de la puériculture (comprenant des équipements divers : poussette, baignoire, couffin, lit à barreaux, table à langer, tire-lait, porte-bébé, siège auto, parc, chaise haute...), il représentait en 2019, 442 millions d'euros. D'après une étude menée par la Fédération française des industries Jouet - Puériculture (FJP), « 67 % des mères interrogées envisagent d'acheter en priorité des produits fabriqués en France et 45 % envisagent d'utiliser davantage les sites de vente d'occasion ».

Pour réduire les déchets émanant de cette consommation de biens, l'ADEME préconise le réemploi, la réparation, le recyclage. L'objet de ce projet est donc d'identifier des activités économiques à même de renforcer principalement le réemploi des jouets et des autres équipements et objets liés à l'enfance.

Acteurs du réemploi, les recycleries, (également nommées ressourceries, qui est une marque déposée), collectent des biens encore en état de fonctionnement ou réparables dont les propriétaires souhaitent se séparer ou jeter. Si besoin elles les remettent en état pour les revendre d'occasion à toute personne qui souhaite leur redonner une seconde vie, ou en récupèrent les matériaux pour l'industrie du recyclage.

Bon à savoir : Le réemploi est une opération qui permet à des biens qui ne sont pas des déchets d'être utilisés à nouveau sans qu'il y ait modification de leur usage initial.

La réutilisation est une opération qui permet à un déchet d'être utilisé à nouveau en détournant éventuellement son usage initial.

b. Son ancrage dans la transition écologique

Les intérêts écologiques d'un tel projet sont multiples. Il repose sur le fait de limiter l'achat de jouets et matériels neufs en les substituant par de l'achat d'occasion.

En effet, la production des matières premières, la fabrication des objets, leur emballage, puis les transports pour l'approvisionnement et la distribution, ont de forts impacts environnementaux dans les domaines suivants :

- Changement climatique,
- Épuisement des ressources minérales et fossiles,
- Forte consommation d'énergie,
- Combustion des carburants émettrice de gaz à effet de serre, eutrophisation marine, ...

Pour les produits à base de bois, l'enjeu de perte de biodiversité existe selon le type de gestion de la forêt. La santé humaine est également impactée par l'utilisation de certains composés : phtalates, colorants, composés halogénés, retardateurs de flammes...

Se procurer un jouet ou un matériel d'occasion génère ainsi une réduction des impacts environnementaux identifiés ainsi qu'une limitation des déchets émis en fin de cycle de vie.

Ce dispositif peut également être élargi en fonction des besoins exprimés par les habitants du quartier : livres pour enfants et la parentalité, objets de décoration, équipements de loisirs et sportifs, fournitures scolaires, mobilier, etc. Ainsi des collaborations pourraient se mettre en place avec d'autres structures œuvrant localement sur le réemploi.

Outre les intérêts écologiques de ce type de dispositif, son impact est également sur les champs économique et social. D'autant plus s'il voit le jour au sein d'un quartier prioritaire. Dans ce cadre, rendre les habitants acteurs est à la fois un moyen et un but :

- De manière globale, les recycleries permettent d'accéder à une offre diversifiée de produits de bonne qualité à moindre coût et permettent des économies bienvenues pour des foyers disposant de faibles revenus. Elles peuvent ainsi contribuer à rendre plus acceptables les dynamiques de transition écologique en participant à réduire les inégalités sociales.
- L'économie circulaire peut représenter un levier de développement pour les quartiers politique de la ville. Son ancrage dans un quartier peut contribuer à l'émergence de nouveaux emplois à forte plus-value sociale (par exemple en contrat d'insertion professionnelle) et non délocalisables liés à la gestion ainsi qu'à la réparation et l'entretien des objets, en passant par la vente.
- Ces lieux d'accueil, en lien avec les associations existantes, peuvent également être pensés comme des espaces de vie, de sensibilisation des familles à l'écologie, à la parentalité, au mieux consommer... Les centres sociaux et autres structures de terrain sont des « lieux nœuds » qui font « qu'une idée devient un projet collectif ».

2. L'environnement du projet

a. Le contexte actuel (Quel est-il au niveau national et local ? En quoi peut-il favoriser ou gêner le développement de ce type de projets ?)

Contexte national

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire a été promulguée le 10 février 2020. Elle se décline autour de 5 grands axes : sortir du tout jetable, mieux informer les consommateurs, lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée et mieux produire. La loi inscrit l'interdiction d'éliminer les invendus non alimentaires et renforce la lutte contre le gaspillage alimentaire. Un indice de réparabilité est créé afin de lutter contre l'obsolescence programmée. Enfin un volet important de la loi est consacré à la refonte des filières

soumises à la responsabilité élargie du producteur : création de nouvelles filières, meilleure transparence, nouveaux objectifs...

Chaque année, 630 millions d'euros de produits sont détruits. La loi met fin à l'élimination des invendus non alimentaires et vise à encourager le don en faveur des associations de lutte contre la précarité et des structures de l'économie sociale et solidaire. À défaut, le recyclage est encouragé. Les industriels devront ainsi mieux gérer leurs stocks afin d'éviter le surplus de production. La mesure entrera en vigueur au plus tard le 31 décembre 2021 pour les produits couverts par un régime REP (responsabilité élargie du producteur) et au plus tard le 31 décembre 2023 pour les autres produits.

La responsabilité élargie du producteur (REP) s'inspire du principe « pollueur-payeur ». Le dispositif de REP implique que les acteurs économiques (fabricants, distributeurs, importateurs) sont responsables de l'ensemble du cycle de vie des produits qu'ils mettent sur le marché, de leur éco-conception jusqu'à leur fin de vie. Onze nouvelles filières REP sont créées par la loi dont les jouets à compter du 1^{er} janvier 2022. Il sera désormais demandé aux filières REP de soutenir financièrement les acteurs du réemploi qui font de l'insertion par l'emploi (ressourceries, recycleries...) par la création de fonds pour le réemploi solidaire. Ainsi, les filières créant des produits électriques et électroniques, des meubles, des textiles ou des articles de sport, de bricolage et de jardinage contribueront à ces fonds à hauteur de 5 % de leur contribution à la filière REP, soit 50 millions d'euros en tout. Ces fonds permettront de développer le réemploi et de limiter ainsi le gaspillage de milliers de tonnes d'objets. En développant les réseaux de réemploi, il s'agit également de contribuer à la création d'emplois.

L'ADEME a réalisé une étude préalable à la mise en place de la filière REP sur les jouets, apportant de nombreux éléments de réflexion. 50% des jouets seraient réemployables au moment où les familles souhaitent s'en débarrasser. Dans les structures du réemploi, réutilisation et réparation de l'ESS, environ 4300 tonnes de jouets seraient effectivement réemployées sur les 7000 tonnes collectées. Il existe peu de structures du réemploi spécialisées dans les jouets (9 recensées dans l'étude) mais elles sont en cours de création. Les quantités de jouets vendues d'occasion par les autres canaux que ceux de l'ESS (sites internet, revendeurs...) sont estimées à environ 10 000 tonnes par an. Tout ceci représenterait 14 300 tonnes réemployées sur un gisement annuel estimé à 50 000 tonnes. D'où un potentiel de plus de 70% encore valorisable par le réemploi ou la revente.

Cette volonté politique trouve son pendant dans certaines dynamiques sociétales, parmi lesquelles :

- L'essor du mode de vie « zéro déchet », porté par des figures de proue comme la Famille Zéro Déchet et défendu par l'association « 0 waste France » qui a notamment lancé en 2019 le défi « Rien de neuf » qui proposait aux ménages participants de ne pas acheter de produit neuf pendant un an pour diminuer leur impact environnemental.
- Le "mode de vie minimaliste", popularisé par la japonaise Marie Kondo, consiste à simplifier sa vie, de se débarrasser du superficiel pour ne garder que l'essentiel.
- En 2020, l'ADEME a lancé l'opération pour mieux consommer et vivre plus léger « Osez Changer ». Ce sont 20 foyers sélectionnés en France qui, accompagnés d'une professionnelle expérimentée de l'organisation, vont faire le tri, ranger et désencombrer leur intérieur.

Pour mieux comprendre ces phénomènes, l'ADEME a commandé en 2015 au CREDOC une étude intitulée « Usages partagés (location, réemploi, troc et don), comme alternatives à la possession exclusive : cartographie par type de biens, de freins et sociotypes ». Il en ressort notamment que les facteurs de motivation des personnes qui ont recours à des usages partagés sont le fait de faire des économies et de tisser du lien social, la préoccupation écologique n'arrivant qu'en troisième position. Cette étude montre que les personnes issues de classes très modestes et ayant réussi à s'en sortir vont avoir tendance à vouloir acheter du neuf comme marqueur de réussite et de non privation.

Au même titre que le reste de la population, les habitants des QPV ont, de manière contradictoire, à la fois la préoccupation de faire des économies et celle de consommer ce qui correspond au modèle de la société, ce qui ressemble au progrès (Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable (Ciridd)).

Néanmoins, la 14^{ème} édition du Baromètre de la Consommation Responsable de GreenFlex et de l'ADEME, réalisée en mars 2021, démontre que « 72% d'entre eux [les Français] sont mobilisés en faveur de la consommation responsable. Preuve une nouvelle fois de l'importance des enjeux environnementaux dans la vie des consommateurs, et ce, en dépit d'un contexte sanitaire économique et social complexe. » et ajoute que « pour 93% des Français, il faut revoir tout ou une partie de notre modèle économique, dont 52% qui déclarent qu'il faut le repenser entièrement et sortir du mythe de la croissance infinie. »

Ces tendances se traduisent enfin depuis quelques années dans certains choix de développement d'entreprises de taille nationale ou multinationale, parmi lesquelles on peut distinguer différentes stratégies qui reposent sur l'économie de la fonctionnalité ou sur celle de la seconde main :

- Les plateformes qui cherchent à mettre en relation des particuliers entre eux pour favoriser la revente d'objets d'occasion ou les prêts ou location de courte durée. Ces dernières se financent soit par la publicité, soit en prélevant une commission sur les transactions : Leboncoin, Vinted, Ebay, Priceminister... pour la revente et Kiwiiz, Allovoisins... pour la location ou le prêt. Des plateformes spécialisées « enfant » existent également : beebz, Nuuns ByBambou...
- Les entreprises qui développent une stratégie d'achat/revente d'objets de seconde main comme Momox pour les livres d'occasion. Biicou est un site de produits de puériculture reconditionnés.
- Des marques qui développent des systèmes de revente de produits seconde main de leurs marques entre particuliers (via des plateformes web ou en passant par les magasins) : seconde histoire par Cyrillus, idtroc par oxybul et d'autres marques...
- Il existe également des propositions autour du don entre particuliers. Par exemple, l'application Geev, start up qui monétise sa forte audience via la publicité. On peut également citer donnons.org qui existe depuis plus de 14 ans.
- Des entreprises développent une offre de location en alternative à la vente de jouets/jeux éducatifs et de matériel de puériculture : Petite Marelle, Petit Sioux, Lib&lou, bloombini, Be Boo, ...

L'ensemble de ces éléments ne sont pas gages de succès automatique pour tout projet lié à l'économie de la fonctionnalité. Ils forment toutefois un faisceau de « signaux positifs » qui sont autant d'indices que cette tendance devrait aller en se renforçant, permettant ainsi à de nouveaux modèles de se développer.

Concernant le réemploi des jouets, l'ADEME exprime également quelques freins :

- Les sites de réemploi sont proches de la saturation notamment pour des questions de foncier,
- L'éventuelle absence de marché liée au faible prix de vente de certains jouets neufs et l'effet de mode,
- Le coût actuel de réemploi des jouets est élevé (5000-9000€/tonne) en raison du faible poids unitaires et de la manipulation nécessaire de chacun d'entre eux afin de vérifier sa complétude, son intégrité, sa jouabilité et son nettoyage.

En mars 2021, les 7 structures spécialistes du réemploi des jeux et jouets par l'inclusion socio-professionnelle : Active, Carijou, Enjoué, Joujou, Recycl'jouets, Rejoué et Ti Jouets, ont décidé de co-créer le réseau « Rejouons Solidaire ». Le réseau est partie prenante de la création de la filière REP jouets aux côtés des fédérations du jouet, des fabricants et distributeurs, des acteurs du réemploi généraliste et des opérateurs de déchets. Il accompagne également des porteurs de projet pour

s'agrandir. Le réseau est soutenu par le Fonds Social Européen, la Fondation la France s'engage, l'Avise et la Fondation Domorrow.

Autre point de vigilance pour réussir un projet de ce type en QPV, il est essentiel d'impliquer les habitants et de répondre à des enjeux à la fois environnementaux (réduction de la consommation et des déchets), économiques (maîtrise du budget pour chaque foyer, création d'emplois) et sociaux (empowerment, lien social).

Contexte local

Présentation et chiffres clés « Provinces » :

- Construit entre 1956 et 1963, quartier implanté sur une trentaine d'hectares.
- Sous cet effet de l'urbanisme d'après-guerre et de la politique des grands ensembles, la population laxovienne est passée à cette époque de 8100 à 14400 habitants.
- Les premières transformations du quartier commencent dans les années 1990.
- 3 871 habitants (26% des laxoviens) résident dans les quartiers prioritaires, dont 2 669 aux Provinces (18%).
- 1 028 logements locatifs sociaux aux Provinces (soit 51% des logements locatifs sociaux de Laxou).
- Programme national rénovation urbaine en cours

Au niveau social au niveau des « provinces », parmi les foyers percevant les allocations CAF (chiffres de 2018), les allocataires isolés sont majoritaires (53,4%), les familles monoparentales représentent 16,6 %, les couples avec enfant(s) 23,2 % et les couples avec 3 enfants et plus 8,7 %.

Parmi les enfants couverts par au moins une prestation CAF, les enfants de 6 à moins de 11 ans sont majoritaires (25,6%), suivis des moins de 3 ans (19,9 %), puis des Enfants de 3 à moins de 6 ans (17,7 %) et des enfants de 11 à moins de 15 ans (15 %).

D'après les chiffres de l'INSEE de 2017, le taux de pauvreté est de 47% au niveau des « provinces » contre 18% sur l'ensemble de la commune de Laxou.

Les « Provinces » dispose d'une forte dynamique associative menant déjà de nombreuses actions à destination des familles du quartier (Régie de quartier, Si l'on se parlait, Les Mam's de Laxou, Jeunes et Cités). Les besoins identifiés portent principalement sur la cohésion sociale et l'amélioration du cadre de vie des habitants au niveau du quartier.

Les aides possibles au déploiement d'un projet de ressourcerie/recyclerie

Au niveau local, on constate que plusieurs dispositifs et organismes sont impliqués dans les enjeux du réemploi. À savoir :

- Climaxion, dispositif conjoint de l'Etat, de la Région Grand Est et de l'ADEME, propose des financements :
 - Accompagnement des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,
 - Soutien au réemploi, à la réparation et/ou réutilisation.
- La Région Grand Est porte plusieurs dispositifs :
 - Soutien aux nouveaux modèles économiques (écoconception, économie de la fonctionnalité et achats durables)
 - « Soutien aux démarches territoriales de prévention des déchets et tarification incitative » qui comporte notamment un volet de soutien au développement d'une activité de recyclerie ou de réutilisation/réemploi. Cette aide est accessible à toute structure de l'insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, acteurs de l'ESS (tous statuts : entreprises, associations, SCIC, SCOP ...), et associations ayant pour objet principal le réemploi et/ou la réutilisation et/ou la réparation.
- L'ADEME Grand Est propose en 2021 différentes aides :
 - Financement des équipements de réemploi, réparation et réutilisation
 - Étude associée à une démarche ou un projet d'économie de la fonctionnalité

- Financement d'un diagnostic de territoire ou d'étude préalable à un investissement de réemploi, réparation et réutilisation
- Pour développer une dynamique à l'échelle du Grand Est, le réseau COLLECTif en 2019 a été lancé par la Région, l'ADEME, la CCI Grand Est, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. COLLECTif a vocation à rassembler tous les acteurs volontaires (partenaires institutionnels, chambres consulaires, développeurs économiques, centres techniques, pôles de compétitivité, organisations professionnelles, centres de recherche, universités, associations d'entreprises...) qui œuvrent ou souhaitent œuvrer en faveur d'un développement économique s'inscrivant dans l'économie circulaire.
- La Métropole Grand Nancy porte également un programme local de prévention des déchets, dans le cadre duquel des soutiens spécifiques peuvent être sollicités.

Au-delà de ces dispositifs, on constate un intérêt des collectivités locales pour soutenir et accompagner les dynamiques de mobilisation collective sur l'économie circulaire ce qui pourrait permettre à une telle initiative de disposer d'un soutien institutionnel large.

b. Les besoins locaux *(Quels sont-ils et quelles formes prennent-ils sur la thématique en question ? Comment sont-ils satisfaits à l'heure actuelle, et par qui ?)*

Au niveau de la métropole du Grand Nancy, il existe déjà une offre de produits de seconde main relativement importante pouvant proposer des jouets et autres biens de l'univers de l'enfance : Emmaüs, le Troc, boutiques de type « Easy cash », des dépôts vente... sans compter les offres de produits de seconde main sur internet ou encore en vide-grenier ou de bourse de jouets et puériculture. A mi-chemin entre le vide-grenier et le dépôt-vente, des concepts tels que Bricadabrac voient également le jour : des stands sont mis à disposition des clients souhaitant exposer leurs objets à vendre (pour une durée d'une semaine à un mois).

Concernant l'opportunité d'une recyclerie spécialisée « enfant » au niveau du QPV de Laxou, le besoin repose autant dans l'accessibilité à des produits moins chers que dans le développement de lien social au sein du quartier.

c. Les initiatives existantes *(Quelles sont celles qui s'en rapprochent ? Quelles sont celles avec lesquelles une coopération serait possible ? Quelles sont celles pouvant entrer en concurrence ?)*

Sur Nancy : Les acteurs de la seconde main – recycleries, dépôts-ventes...

Plusieurs acteurs de la seconde main sont présents sur le territoire. On notera notamment parmi les généralistes : Emmaüs Vandœuvre qui dispose d'un espace dédié aux jouets, Troc Nancy-Pulnoy ou encore Bric à Brac qui proposent aussi de la puériculture et des jouets, ainsi que toutes les boutiques recensées sur la cartographie en ligne proposée par Zéro Déchet Nancy.

Concernant les acteurs spécialisés dans le domaine de l'enfance, on constate l'existence de quelques dépôts-ventes sur le Grand Nancy proposant à la fois jouets, matériels, livres, décoration et vêtements (Aux Trésors D'alizée à Vandœuvre-lès-Nancy, Jolis Mômes à Laneuveville-devant-Nancy).

Les acteurs sont présents mais les ressources à valoriser sont encore importantes et permettent le développement de nouvelles structures.

Dans les QPV de la métropole de Nancy, la création d'une petite ressourcerie est en cours de réflexion à l'initiative du Centre Social Saint-Michel Jéricho au niveau du Quartier Prioritaire Saint Michel Jéricho - Grands moulins.

Dans le cadre du projet qui émergera de la Serre à projets, il serait sans doute pertinent de travailler sur les synergies entre ces différents acteurs, afin d'optimiser ensemble circuits d'approvisionnement et réseaux de distribution.

3. Benchmarking

- **Les initiatives/projets similaires en France** (Quels sont-ils et par qui sont-ils portés ? Selon quel modèle économique ? Quels ont été les leviers sur lesquels ils se sont appuyés ? Quelles difficultés ont-ils rencontrées ?)

LA PETITE MARELLE / SAS - Bordeaux

- **Quoi ?** Concept de location de box de jouets écoresponsables
- **Comment ?** l'utilisateur choisit une box de 5 à 15 jouets d'occasion qu'il reçoit à son domicile et dont il peut profiter pendant 3 à 6 mois. Les frais de casse, d'envoi et de nettoyage sont inclus dans le tarif. Les jouets sont sélectionnés pour leur côté éducatif et leur solidité (ils sont garantis sans plastique et sans pile)
- **Pour qui ?** pour les particuliers et professionnels (ex : assistantes maternelles)
- **Partenariats :** soutien de BPI, d'UNITEC, de la French Tech Bordeaux, Lauréat du Réseau Entreprendre Aquitaine
- **Etat d'avancement du projet :** fonctionne depuis 2019

Un petit bagage d'Amour / Association

- **Quoi ?** Le projet consiste à aider les femmes (mamans ou futures mamans) dans la précarité ou réfugiées à disposer d'un minimum d'affaires pour accueillir leurs bébés dans la dignité. Il s'agit de permettre d'avoir le nécessaire pour la maman et le bébé durant le séjour à la maternité. Le projet est basé sur la collecte de dons en vêtements, matériel de puériculture, produits d'hygiène, lait, matériel d'allaitement, ...
- **Pour qui ?** Pour toutes les futures mamans dans le besoin
- **Où ?** Permanences à Paris et en province dont une à Reims depuis 2021. En cours de création à Maxéville.
- **Etat d'avancement du projet :** existe depuis 2016 à Paris. 160 familles aidées par mois au niveau national.

Carijou / Association portée par la Fédération de Charité – CARITAS d'Alsace et liée par convention au Secours Catholique

- **Quoi ?** Carijou est une association d'insertion par l'activité économique sur le thème de la récupération, la valorisation et la commercialisation de jouets et de matériel de puériculture d'occasion. CARIJOU est conventionné comme chantier d'insertion, il est reconnu d'utilité sociale par l'Etat. Les personnes recrutées sont formées pour remettre à neuf les jouets usagés et pour les vendre. Ces activités exigent un travail de qualité : les objets sont triés, complétés, contrôlés et nettoyés avec soin avant d'être présentés à la vente. Il existe 2 boutiques de 100 m² ainsi qu'une e-boutique avec label emmaüs e-shop militant.

- **Pour qui ?** Tout public

- **Où ?** Métropole de Strasbourg

- **Partenariats :** Carijou reçoit des jouets collectés auprès de différents réseaux (CARITAS, Croix Rouge, Restos du Cœur, etc.), de différentes associations, entreprises ou institutions et des dons de particuliers.

- **Etat d'avancement du projet :** Existe depuis 2020, c'est la première initiative du genre en France. Organisé en réseau depuis 2021 avec 6 autres structures similaires.

- **Les modalités de mise en œuvre d'un projet de recyclerie**

Leviers / Eléments facilitateurs	Freins / Facteurs limitants
<ul style="list-style-type: none">• Bonne dynamique associative au niveau du quartier• Une collectivité motivée à la mise en place d'actions en lien avec la transition écologique• Besoin des populations à faible revenu d'accéder à des jouets et du matériel pour bébé et enfants à moindre coût• Activité permettant le développement de postes dans le domaine de l'insertion	<ul style="list-style-type: none">• Manque de locaux disponibles (espace de stockage, lieu de vente...) au niveau des provinces• Risque de décalage entre l'offre et la demande qui engendre une durée de stockage plus longue

- **Les modèles socio-économiques**

Deux modèles nous semblent opportuns à étudier :

- Un modèle associatif de proximité fonctionnant avec un ou deux salariés et des bénévoles
- Un modèle économique hybride qui comporterait un chantier d'insertion et de la vente d'objets

Selon le dimensionnement de l'activité, les investissements de démarrage peuvent être importants (espace de stockage, matériel de transformation, espace de vente, transport...). De même, il serait nécessaire d'avoir une équipe salariée formée à la réparation des objets récupérés.

Dans le contexte d'une activité au sein du QPV Provinces à Laxou, le dimensionnement serait moindre car il ciblerait une catégorie d'objets plus ou moins volumineux. De plus, au niveau de Provinces, il manque potentiellement des locaux disponibles de grandes tailles. Un développement à l'échelle du Grand Nancy pourrait être envisagé ultérieurement.

4. Evaluation de l'opportunité du projet

Opportunités (Contexte favorable)	Menaces (Eléments pouvant pénaliser la mise en œuvre du projet)
<ul style="list-style-type: none">• Loi antigaspillage et la mise en place de filière REP pour les jouets• Réseau national de structures ESS pour le réemploi des jouets et matériels de puériculture• Contexte local favorable• Possibilité de coupler l'activité de vente avec de la sensibilisation• Possibilité d'envisager des partenariats et de la mutualisation de moyens notamment pour les aspects logistiques	<ul style="list-style-type: none">• Un projet de recyclerie peut s'avérer coûteux à mettre en œuvre d'un point de vue logistique notamment (espace de stockage, de réparation, ...)• Formation éventuellement nécessaire des bénévoles et/ou salariés à la réparation• Un gisement spécifique non évalué au niveau local• Evolution des normes de sécurité pour les jouets• Un accès difficile au foncier.

Portrait-robot du porteur de projet

Quel profil ?

Acteur ou collectif d'acteurs en capacité de travailler avec les acteurs déjà existants sur le territoire en matière de réemploi et/ou à développer des nouveaux partenariats. Il devra savoir rentrer dans les logiques de proximité dont est fait le lien social sur un territoire. Il devra pouvoir dimensionner le projet de manière adéquate. Il devra également être en capacité de mobiliser les financements publics et organiser une levée de fonds privés nécessaires à la réalisation du projet.

Quels moyens/ressources doit-il avoir ?

- Constitution d'un comité de pilotage rassemblant les différentes parties prenantes
- Travail en lien avec la collectivité, les services de l'Etat et le bailleur social pour identifier des lieux adaptés au développement du projet

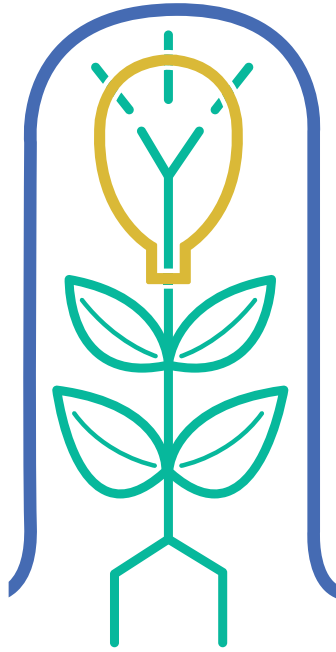
Ressources humaines : le porteur devra avoir la capacité d'affecter une personne pour mener une étude de faisabilité avec l'accompagnement de la Serre sur 6 mois. Cette dernière devra avoir la capacité d'identifier et mobiliser les partenaires nécessaires au développement du projet

Quelle ambition doit-il porter ?

Porter un projet collectif permettant de développer la cohésion sociale et d'envisager une porte d'entrée au changement des modes de consommation des habitants du quartier (faire durer les produits, privilégier la seconde main au neuf, apprendre à réparer, donner plutôt que de jeter...)

Conclusion de l'étude

Ce projet semble avoir une place pour se développer au niveau du QPV de Laxou, le frein principal étant la disponibilité en locaux suffisamment grands pour disposer d'un espace de stockage et de tri ainsi qu'un espace de vente. Cette activité ne semble pas en concurrence avec celle des acteurs déjà présents sur le territoire (ex : Envie, Emmaüs, Benne Idée, Trucothèque, ...). Il semble également indispensable que le projet soit étroitement travaillé avec les différentes parties prenantes pour garantir une réponse cohérente aux besoins du territoire. Ce projet de recyclerie spécialisée peut être le début d'une réflexion pour la mise en place de services sur une palette plus large de mobilier, objets, ...



LA SERRE

À PROJETS

Avec les soutiens financiers de



et les appuis techniques de

